



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
science et la culture

Patrimoine
culturel
immatériel

L'utilisation de l'emblème de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel aux fins d'un patronage

Reçu CLT / CIH / ITH

Le 07 AVR. 2016

N° 0167

FORMULAIRE DE RAPPORT SUR LE PATRONAGE

Ce document est disponible à l'adresse suivante:

[HTTP://WWW.UNESCO.ORG/CULTURE/ICH/FR/FORMULAIRES/](http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires/)

1. Nom, lieu, date et organisateur de l'activité:

L'exposition « Patrimoines culturels immatériels de l'UNESCO en France » a été conçue par France PCI, l'association française des éléments inscrits sur les listes du patrimoine immatériel de l'UNESCO (enregistrée à la sous-préfecture de Fougères-Vitré le 25 septembre 2013 sous le numéro W351001769). Elle a été présentée du 9 au 19 décembre 2014 dans le hall du ministère de la Culture et de la Communication, 182 rue Saint-Honoré, 75001 Paris. Il convient de préciser ici que l'exposition avait initialement été envisagée au siège de l'UNESCO – Fontenoy à l'occasion du huitième Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI (8.COM), du 24 au 28 novembre 2014, toutefois les démarches en cours au moment de la demande de patronage n'avaient pas pu aboutir pour des raisons administratives.

2. Quelle est la pertinence de l'activité au regard des objectifs de la Convention de 2003 et sa conformité avec les principes de la Convention?

L'exposition sert directement les objectifs de la Convention en promouvant l'esprit de celle-ci, en contribuant à la sauvegarde à travers la diffusion et la valorisation des éléments inscrits et du PCI en général, en favorisant le dialogue et le respect de la diversité culturelle. La création de cette exposition, projet collectif, a favorisé le partage d'expériences et les collaborations entre les communautés et représentants des éléments inscrits, membres de l'association France PCI, qui sont actifs dans des domaines et à des échelles très diverses. A travers la promotion du patrimoine culturel immatériel de la France, l'exposition, prolongée par le livret d'accompagnement mis à la disposition des visiteurs, contribue à la visibilité de la Convention et de ses listes, à faire connaître le PCI dans son ensemble et à sensibiliser les divers publics à l'importance de la sauvegarde. L'exposition comprend en effet cinq panneaux didactiques présentant la Convention et introduisant aux spécificités du PCI (définitions et domaines, communautés, sauvegarde, inventaires...), puis un panneau dédié à chacun des 13 éléments inscrits pour la France.

3. Quels sont les publics cibles de l'activité ? (Veuillez cocher les cinq propositions les plus pertinentes)

- Réseaux propres à l'UNESCO (ex : commissions, chaires, écoles associées, clubs, comités nationaux)
- Agents de développement (ex. organisations intergouvernementales, système des Nations Unies)
- Acteurs politiques (ex : ministères, parlementaires, autorités locales)
- Société civile (ex : personnes privées, ONG, entreprises)
- Scientifiques / chercheurs / milieu universitaire
- Educateurs / enseignants / formateurs
- Jeunes/ étudiants

- Médias grand public
- Médias spécialisés
- Autres (veuillez préciser) _____

4. **Quelle a été la couverture médiatique de votre activité ?** (Veuillez préciser le nombre de présentations)

Type	Niveau local	Niveau national	Niveau regional	Niveau international
Presse écrite				
Radio				
Télévision				
Internet		10		

5. **Combien de personnes environ ont-elles été touchées par la communication sur cette activité ?**

S'agissant d'internet, il est difficile de répondre à cette question mais un article a été mis en ligne sur le site du ministère français de la Culture et de la Communication (www.culture.fr/Actualites/Architecture-Patrimoine/Patrimoines-culturels-immateriels-de-l-UNESCO-en-France/%28theme%29/1), qui a largement été relayé par d'autres sites. Le service de communication interne au ministère a également adressé une information spécifique à l'ensemble des agents du site et une visite a été organisée à leur attention.

6. **Quelles ont été les retombées de votre activité sur la visibilité de la Convention ?**

(Veuillez cocher les deux propositions les plus pertinentes)

- Le logo et le nom de l'UNESCO et de la Convention de 2003 ont touché de nouveaux publics cibles
- De nouveaux publics cibles ont eu connaissance des buts et des objectifs de la Convention de 2003
- Les réalisations de la Convention de 2003 ont été promues auprès de nouveaux publics cibles
- Des publications de l'UNESCO (www.unesco.org/fr/publishing) ont été promues dans le cadre de l'activité

Merci d'envoyer ce questionnaire au Secrétariat de la Convention de 2003 accompagné des éléments suivants s'ils sont pertinents:

Matériaux d'information (particulièrement ceux sur lesquels figurent le nom et l'emblème de la Convention), coupures de presse, enregistrements radio, reportages télévisés et vidéos, statistiques.

PATRIMOINES CULTURELS IMMATÉRIELS DE L'UNESCO EN FRANCE

Une exposition de France PCI - Association française
des éléments du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

REMERCIEMENTS

Ministère de la Culture et de la Communication, direction
générale des Patrimoines, département du pilotage de la
Recherche et de la politique scientifique

Section du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

Commission française pour l'UNESCO

Collectivité territoriale de Corse

Comité Lyannaj pou Gwoka

La Ronde des Géants, la Maison des Géants, Photo Club Piscénois

Catherine Herrgott, Myriam Jégat, Laurent de Bompuis



Textes : association France PCI

Coordination : Centre français du patrimoine
culturel immatériel-Maison des Cultures du Monde

Conception graphique : Imprimerie Loire Impression - Saumur

Réalisation : Delbar & Belda - Altec





Léwóz. Face à face danse-maké (danseur-tambourier)

LE GWOKA

Musique, chants, danses, pratique culturelle, élément représentatif de l'identité guadeloupéenne

La terre d'enracinement du gwoka est la Guadeloupe, archipel des Petites Antilles de 1628 km² composé de six îles habitées. C'est l'élément emblématique de l'identité guadeloupéenne. Dans sa forme traditionnelle, il associe trois expressions, le chant responsorial en créole guadeloupéen, des rythmes joués aux tambours ka et la danse, tout en valorisant les qualités d'improvisation des acteurs.

On apprécie :

- du chanteur soliste, l'art de communiquer de l'émotion (lokans)
- du danseur, seul dans l'espace, la créativité et qualité du dialogue établi avec le tambour soliste (maké)
- du maké, l'art de mettre en valeur les pas du danseur tout en développant sa propre créativité
- des autres tanbouyé (bouliaryen), la capacité à rester en cadence dans l'exécution des rythmes codifiés.



Lawonn à éboudé

Le léwóz est l'espace d'expression privilégié du gwoka. Ouvert à tous, libre et gratuit, il réunit la nuit participants et public en un cercle appelé lawonn, dont le centre accueille les danseurs. Lawonn est un lieu de valorisation des talents individuels. Le public frappe des mains, chante le refrain imposé par le soliste, applaudit la performance réussie. Il s'invite à tour de rôle dans la danse effectuée face aux tambours selon une codification assurant l'harmonisation des échanges, appelée répriz.



Journée du patrimoine du centre Répriz, à la campagne

S'affranchissant des contraintes de la forme traditionnelle, les expressions contemporaines du gwoka explorent de nouvelles pistes musicales, chorégraphiques ou chantées : techni'ka, gwoka modèn, gwoka jazz...

LE GWOKA a été inscrit en 2014
sur la Liste représentative du patrimoine
culturel immatériel de l'humanité



ASSOCIATION FRANCE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Rechercher

recherche avancée

agenda actualités ressources multimédias généalogie PROFESSIONNELS JUNIORS ÉDUCATION

Accueil Actualités Architecture Patrimoines culturels immatériels de l'UNESCO en France



Accueil Actualités
La semaine en bref
Architecture - Patrimoine
Cinéma Multimédia
Littérature - Langues

Musée - Expo
Musiques - Concerts
Théâtre - Danse
Portrait - Dossier
Jeune public



Architecture - Patrimoine

Patrimoines culturels immatériels de l'UNESCO en France

Du 9 au 19 décembre 2014, le ministère de la Culture et de la Communication présente une exposition de France PCI, l'association française des éléments du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

L'AGENDA DES ÉVÈNEMENTS CULTURELS

CONSULTEZ LES ÉVÈNEMENTS EN RÉGION

WIDGET AGENDA

S'ABONNER AUX FLUX CULTUREFR ACTUALITÉS

LA SEMAINE EN BREF



Les nouveautés
Retrouvez notre sélection d'événements du 22 au 26 février.

REJOIGNEZ NOS COMMUNAUTÉS

FACEBOOK DU MINISTÈRE



TWITTER DU MINISTÈRE

Tweets de @MinistereCC

Le « PCI », qu'est-ce que c'est ?

Nous avons tous en mémoire des musiques, chants, danses, des contes, jeux et fêtes, des remèdes ou des techniques, hérités de nos ascendants et que nous pratiquons toujours en les adaptant au gré des circonstances. Selon la Convention adoptée par l'UNESCO en 2003, le patrimoine culturel immatériel ou PCI comprend les « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel ». Ce patrimoine se manifeste notamment dans les traditions et expressions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, et les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Un patrimoine vivant

Transmises de génération en génération, ces pratiques et représentations s'enracinent dans une tradition plus ou moins ancienne qui, loin d'être figée, est recréée en permanence par les groupes et les individus. Ancré dans le présent aussi bien que dans le passé, le PCI doit être reconnu comme tel par les communautés qui le portent, participent à la construction de leur identité collective. Composées de quelques individus et jusqu'à plusieurs millions, celles-ci ne font pas forcément référence à un territoire mais peuvent être dispersées sur plusieurs régions, pays voire continents.

Et en France ?

La France a ratifié en 2006 la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, dont la mise en œuvre est coordonnée par la direction générale des Patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication : sensibilisation et formation ; recherche ; inventaire du PCI ; suivi des candidatures pour les listes de l'UNESCO. Les États parties peuvent en effet proposer l'inscription d'éléments sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ou sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Pour la France, treize éléments ont été inscrits à ce jour : les Géants et dragons processionnels de Belgique et de France ; la tradition du Tracé dans la charpente française ; la tapisserie d'Aubusson ; le Maloya ; le Cantu in paghjella profane et liturgique de Corse de tradition orale ; le savoir-faire de la dentelle au Point d'Alençon ; le Repas gastronomique des Français ; le Compagnonnage, réseau de transmission des savoirs et des identités par le métier ; l'Équitation de tradition française ; le Fest-noz, rassemblement festif basé sur la pratique collective des danses traditionnelles de Bretagne ; la Fauconnerie, un patrimoine humain vivant ; les Ostensions septennales limousines ; et le Gwoka, musique, chants, danses, pratique culturelle, élément représentatif de l'identité guadeloupéenne – inscrit en novembre 2014.

INFOS PRATIQUES

Exposition du 9 au 19 décembre 2014 avec le soutien de la direction générale des Patrimoines

SUR LE WEB

Site de la Maison des cultures du monde
Listes du patrimoine culturel immatériel

LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL QU'EST-CE QUE C'EST ?



Nous avons tous en partage des traditions, des langues, des usages, des coutumes, des rites, des fêtes, des pratiques ou des techniques, que nous avons hérités de nos ancêtres et que nous pourrions toujours en retrouver les traces dans notre quotidien.



La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée par l'UNESCO en 2003, a permis de reconnaître, protéger, promouvoir et valoriser les pratiques, connaissances, expressions, représentations et savoir-faire, ainsi que les instruments, objets associés et les pratiques qui leur sont liés, qui font partie de notre patrimoine culturel.

Le patrimoine est indissociable de la communauté qui le crée, le transmet et le vit. Il est le fruit de la mémoire collective et de la créativité humaine. Il est le reflet de la diversité culturelle et de la richesse de nos sociétés.

